

PROCLAMATION

***The Child and Family Services Amendment Act (Critical Incident Reporting) (S.M. 2014, c. 33)***

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name October 15, 2015, as the day on which *The Child and Family Services Amendment Act (Critical Incident Reporting)* (S.M. 2014, c. 33) comes into force.

HER HONOUR JANICE C. FILMON  
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba  
Winnipeg, Manitoba  
September 16, 2015  
Minister of Justice and Attorney General  
GORD MACKINTOSH

PROCLAMATION

***Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (signalement des incidents critiques), c. 33 des L.M. 2014***

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 15 octobre 2015 la date d'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (signalement des incidents critiques)*, c. 33 des L.M. 2014.

JANICE C. FILMON,  
Lieutenante-gouverneure du Manitoba  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 septembre 2015  
Le ministre de la Justice et procureur général,  
GORD MACKINTOSH